



Inscription périscolaire

Comprend le temps de garderie du matin et du soir et de la restauration.

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Classe à la rentrée 2021/2022 :

Horaires RPI Haut-Conflent :

Ecole la Llagonne	8h40/11h40	13h20/16h20
Ecole Mont-Louis	8h45/11h45	13h45/16h45
Ecole la Cabanasse	8h35/11h40	13h40/16h35
Ecole St Pierre	8h30/11h50	13h50/16h30

Garderie de la Cabanasse : accueil le matin à partir de 7h30 à 10min avant le début de l'école, accueil le soir dès la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Horaires Pôle enfance Capcir-Garrotxes :

		<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>
	Périscolaire matin	7h45/8h50	7h45/8h50
	Classe	9h/12h	9h/12h30
Temps méridien 1h30	Pause	12h/12h05	12h30/13h
	Repas	12h05/12h50	13h/13h45
	Pause	12h50/13h30	13h45/14h
	Classe	13h30/16h30	14h/16h30
	Périscolaire soir	16h30/18h15	16h30/18h15

Attention des modifications d'horaires pourront être apportées par les directeurs d'école selon les mesures sanitaires en vigueur.

1) *Restauration scolaire* :

Votre enfant fréquentera la restauration scolaire de la façon suivante, indiquez votre choix :

Forfait mensuel 52.00 €	
Demi-forfait 28 € (2j/semaine)	
L - M - J - V (entourez)	
Ticket repas* 4.60 €	

*L'achat et la réservation des tickets repas se feront impérativement 15 jours avant, à la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

➤ **Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)**

Aucun médicament n'est autorisé dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire. En cas de traitement médical indispensable, il est obligatoire de fournir un PAI. (*Ordonnance et autorisation écrites des parents sont obligatoires*).

Le Projet d'Accueil Individualisé construit avec le médecin scolaire, les parents et la communauté éducative, fixe les conditions de prise en charge d'enfants posant des problématiques de santé (asthme, épilepsie, allergie, etc.) sur les temps scolaires, péri et extrascolaires. En cas d'allergie alimentaire, l'enfant est accueilli sur le temps de la pause méridienne avec un panier repas délivré par sa famille et conforme aux procédures sanitaires de stockage.

Protocole à tenir :

Prendre connaissance de la procédure PAI et des régimes alimentaires concernant les enfants accueillis au sein du restaurant scolaire.

Faire respecter scrupuleusement les conditions d'accueil de l'enfant concerné telles que prévues dans le PAI.

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant.

« *L'enfant suit-il un traitement médical* oui non

Si oui, fournir l'ordonnance et les médicaments correspondants, aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance datée et signée. »).

Nom, téléphone du Médecin traitant

.....

2) Garderie périscolaire :

Votre enfant fréquentera la garderie :

Matin :

Oui

Non

Soir :

Oui

Non

N° de sécurité sociale de l'assuré (auquel est rattaché l'enfant) :

N° d'allocataire CAF (merci de fournir une attestation du QF familial de la CAF) :

N° de la MSA (merci de fournir une attestation du QF familial de la MSA).....

La Communauté des communes adhère au système informatique proposé par la caisse d'allocations familiales des Pyrénées Orientales qui, après autorisation des familles, permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

La Communauté des communes s'engage à la confidentialité de ces informations qui ne seront utilisées que dans le cadre du calcul du quotient Familial.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

J'autorise le service scolaire, périscolaire et extra-scolaire à consulter mon dossier allocataire CDAP
(Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires)

Oui

Non

3) Autorisation de sortie périscolaire et extrascolaire

Je soussigné (e) (mère, père, tuteur)

Autorise mon enfant : (cochez la/les cases correspondantes)

A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport à pied.

A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport en bus

Toute activité extérieure vous sera communiquée.

Autorise mon enfant mineur de plus de 10 ans, à quitter l'accueil de loisirs seul (valable toute l'année)

4) *Transports scolaires :*

Votre enfant utilisera les transports scolaires :
Matin : Oui Non
Soir : Oui Non

5) *Intempérie :*

En cas d'intempérie, le service régional des transports des P.O. peut annuler les transports scolaires (journée entière) ou **anticiper l'heure du retour des bus scolaires**.

Seul, les enfants utilisant les transports scolaires sont concernés.

Les enfants ne prenant pas **le bus, resteront sur l'école** où ils sont scolarisés.

Merci de bien vouloir cocher (une seule réponse possible) :

Option 1 : Mon enfant restera sur son établissement scolaire

Option 2 : Mon enfant utilisera le transport scolaire pour être déposé à son arrêt de bus habituel.

Votre commune de résidence	Etablissement de rapatriement
La Llagonne	Ecole de La Llagonne
La Cabanasse, Bolquère, Eyne	Ecole de La Cabanasse
Saint Pierre Dels Forcats, Planes	Ecole de Saint Pierre Dels Forcats
Mont- Louis, Sauto, Fetges, Fontpédrouse	Ecole de Mont- louis
Matemale, Caudies de Conflent, Railleu, Sansa	Pôle enfance Capcir-Garrotxes
Les Angles	Pôle enfance Capcir-Garrotxes
Formiguères, Villeneuve de Formiguères, Réal, Rieutort, Puyvalador, Espousouille -Fontrabiose	Pôle enfance Capcir-Garrotxes

6) *Paiement :*

- Par prélèvement automatique :

Pour toute nouvelle demande de paiement par prélèvement automatique, merci de renseigner **l'annexe jointe** au dossier, **accompagnée d'un R.I.B.**

Dans le cas où vous souhaiteriez suspendre votre prélèvement automatique, merci de prendre contact avec le Service scolaire.

- Par prélèvement automatique occasionnel (TIP SEPA) : Utiliser le talon TIP SEPA joint à votre facture, sur le site www.tipi.budget.gouv.fr

- Par paiement en ligne : Sur le site : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

- Par chèque CESU : Uniquement pour la garderie, en ligne via le site de l'émetteur des CESU en votre possession.
- En espèces, CB ou chèque à l'ordre du trésor public, à l'aide du papillon de paiement au bas de votre facture, directement à la trésorerie de Mont-Louis, 1, Ter Rue Emile Zola, 66210 Mont-Louis.

Adresse de facturation : père mère famille d'accueil

Envoie facturation : mail courrier postal

Adresse mail

Je soussigné (e),.....

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la structure de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation professionnelle, familiale...) et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et m'engage à le respecter.

Le,..... A..... Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »